



**1<sup>re</sup>** Association de parents d'élèves bilingues de l'enseignement public  
Erakaskuntza publikoaren ikasle elebidunen burasoen elkartea

Saint-Jean-de-Luz, le 12 avril 2019



**Monsieur le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Pays Basque  
Monsieur le Président de l'Office Public  
de la langue basque**

Messieurs les Présidents,

Nous venons d'adresser à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques le courrier que vous trouverez en PJ afin de l'alerter sur de graves décisions prises par le Dasen lors du CDEN du 05 mars (le refus d'ouverture de sections dites « basque renforcé » ou immersives dans les écoles de Ainhoa, Irissarry et Anglet Edouard Herriot) décisions qui s'attaquent directement à l'enseignement bilingue public en Pays Basque.

Un refus d'autant plus incompréhensible qu'il relève, au mieux d'une injustice, au pire d'une posture idéologique de ce gouvernement et de son ministre de l'Éducation Nationale. Ne voulant pas croire à cette seconde hypothèse, voici objectivement ce qui alimente ce sentiment d'injustice.

1. Ces trois projets ont été présentés à l'I.A après validation des conseils d'école et des mairies concernées.
2. Les ressources enseignantes pouvaient être engagées.
3. Ces trois refus ne doivent rien au hasard au regard du traitement de situations similaires en Corse.

À ce propos il est important de s'arrêter sur le déroulement des faits après le tollé provoqué par la récente déclaration de Mme la Ministre en charge de la cohésion des territoires devant le Sénat.

Quelques jours plus tard, après la visite de M. Macron sur place, la rectrice de l'Académie d'Ajaccio faisait une mise au point, affirmant que sa mission sera de développer ces sections immersives (sur le même modèle que celles qui fonctionnent et se sont développées avec succès en Pays Basque depuis 2008) coupant ainsi court à la polémique.

Il apparaît donc légitime, portant la voix des parents d'élèves concernés par ces refus, que nous nous interroguions sur le pourquoi de ces décisions pour le moins discriminatoires à leur encontre, tant il apparaît peu probable qu'elles émanent de seul Dasen.

En telle circonstance il vous appartient, Messieurs les Présidents, d'intervenir auprès de Monsieur le Ministre et de Monsieur le Recteur afin de mettre un terme à cette situation qui est en train de cristalliser la colère des parents, mais aussi celle de nombre d'associations en faveur de la langue et la culture basques, une colère, cela ne vous aura pas échappé, régulièrement médiatisée.

Nous attendons donc, au-delà de vos soutiens personnels que nous savons déjà acquis, un engagement ferme de votre part afin de faire revenir le Dasen sur ces refus et donner tout son sens à la politique linguistique que vous vous êtes engagés à porter pour le Pays Basque.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos respectueuses salutations.

**P.J.** : courrier adressé à M. le Préfet des P.-A.

**M. Thierry DELOBEL,**  
*Président IKAS-BI*

